

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DU PAYS DE
SAINT-YRIEIX**

**DELIBERATION DU CONSEIL
DE COMMUNAUTE n°2023-115**

L'an deux mille vingt-trois, le 7 septembre à 18h

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick DARY.

Date de convocation du Conseil de Communauté : le 1^{er} septembre 2023

Nombre de délégués :

- en exercice : 29
 présents : 26
 votants : 29

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, M. Daniel BOISSERIE, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET-LACOMBE, M. Pierre ROUX, M. Jean-Claude FRACHET, M. François BOISSERIE, Mme Annick HUCHET, M. Francis DELORT, M. Roland POURCHET, Mme Christiane BARRY, M. Jacques BLONDY, Mme Evelyne MACHANE, Mme Marie Madeleine LORIN, Mme Céline BOYARD, M. Ludovic TURPIN, Mme Valérie Isabelle BONIN, M. Laurent GORYL, Mme Catherine L'OFFICIAL, Mme Annie ARNAUD, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Sandrine FUSADE, Mme Pascale BRACHET, M. Alain BLONDY et Mme Stéphanie TOESCA.

OBJET :

Composition du Bureau
Communautaire

ABSENTS Excusés : Mme Monique PLAZZI, M. Francis CUBERTAFON et Mme Delphine PERRIER-GAY.

Monique PLAZZI donne pouvoir à Laurent GORYL
Francis CUBERTAFON donne pouvoir à Daniel BOISSERIE
Delphine PERRIER-GAY donne pouvoir à Patrick DARY

SECRETAIRE : Roland POURCHET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 5211-1, L 5211-10 et L 2122-7,

Vu la délibération n°2023-108 portant création de 6 postes de vice-présidents,

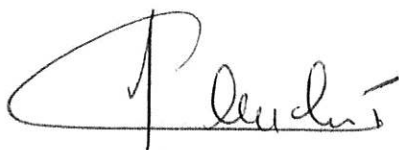
Vu la délibération n°2023-107 portant élection du Président ;

Vu les délibérations n° 2023-109, 2023-110, 2023-111, 2023-112, 2023-113 et 2023-114 portant élection des vice-présidents ;

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide que le **Bureau de la Communauté de Communes** est constitué comme suit :

- Le Président et l'ensemble des Vice-présidents ;
- Les Conseillers délégués ;
- L'ensemble des maires des communes n'étant pas élus Vice-présidents ou n'étant pas désignés Conseillers délégués.

Le secrétaire



R. POURCHET

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifiée conforme,
Le Président



P. DARY

Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20230907-DC2023520267-DE
Date de télétransmission : 11/09/2023
Date de réception préfecture : 11/09/2023

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.